

Kōjus Krzyżacki Słownictwo Dłos Ales Obywatele województw

310

38. Non enim Tiberius, non accusatores forberant, et Anthonius Probus Caesum cordum corn. Taliis pro consule Cretae postulaverat repetundas. Ab excessu adolita maiestatis criminis, quod tum omni-Augusti III um accusacionum complementum erat. Caesar Antistitium Veterem e primis Mæcedoniacis, absutum adulteri, increpatis, sedibus ad dicendam maiestatis causam recessit, ut terridum et Rhescuporidis ~~causa~~ permitam quia tempestate lotye [fracte] extremitate bellum adversus nos uoluerat. ~~propter~~ aqua et igni interdictum reo, ad perlungue ut teneretur insula negue Mæcedoniae negue Thraciae opportunity. nam Thracia divisa imperio in Poemetalium et ~~Inter~~ lotyis, quis ob infantiam tuta erat Trebellenius Rufus nostri discors agebat negue minorum Poemetaken quam Trebellenum incusans populorum injurias inuitas sinere. Coetelatae obrusacile et Dis, validae nationes, armare lepore, diversis diversis et paribus inter se hor ignorabilitatem; quae causa fuit, ne in bel-

Ium atrox coalescerent, pars turbant praesentia,
alii montem Hernum transgreduntur, ut remoti
proculs consercent; plura ac maxime compres-
ti regem urbemque Philippopolim, ac Macedonem
Philippo sitiis circumcidunt. ..

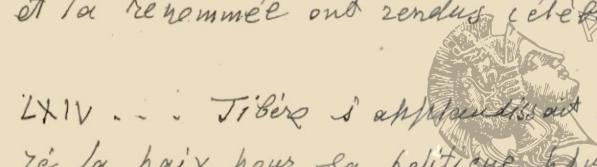
28 u. d. eam viciat Apollonius Gallio, Ante-
stius Veto.

Liber IV. 5. Italicum utramque mare duae classes, Mi-
serum apud et Ravennam, proximumque Galliae. Et
tus rathate naues praesidunt, quas Actaea victoria
capitas Augustus in oppidum Forainiense miserat
victio cum remigia, praecipiun ruber Rhenum
juxta, commune Germanes Gallique subsidium,
acto legiones erant. Hispaniae rebus perdomitae. Et
fus habebantur. Maures tuba rex acceptos donum
propuls Romanis. cetera Africæ per duas legiones
parique numero Aegyptus, ob hinc initio ab Suriae
usque ad flumen Euphraten, quantum ingenti terrarum
dñe ambitus, quattuor legionibus coeretta, accedit Hispore
Albaraque et aliis regibus, qui magnitudine nostre pra-
tegantur adversum externa Imperia, et Thraciam Romae.
Tales ac libri Cottis, ripamque Danuvii legiunum duas in
Pennanda, duae in Moesta attinendat, totidem apud Dardaniam
socatis.

~~Stephades~~ ~~Bufanda~~. Parvisses. ~~Pontiques~~
Khos. ~~Principes~~ (Tibérites). (vers 92 de J.-C.) Taxis Ier
B. S. B.

LIV. Y gagnant ensuite l'Europe, il passe ~~par~~ Tibériopolis par Lesbos, où Agrippine accouche de Jules, le dernier de ses enfants. Il longe ensuite les extrémités de la côte d'Asie, visite dans la Thrace Pierinthe et Byzance, et pénètre par la Propontide jusqu'à l'embouchure de l'Eaxin curieux de connaître des lieux que l'antiquité des temps et la renommée ont rendus célèbres.

54, 1842

versap. Ni-
surd;

LXIV . . . Tibérios s'appréciait d'avoir assuré la paix pour sa politique, plus que s'il eût terminé la guerre par des victoires. Aussi n'employait-il pas d'autres armes contre Rhescuporis, roi de Thrace. Rhémétabes ayant possédé seul tout le royaume : après sa mort, Auguste le partagea entre Rhescuporis et Lotys, l'un frère, l'autre fils de Rhémétabes. Lotys est des plaines, les villes et ce qui touche la Grèce; tout ce qui est inutile, sauvegarde et voisin des Barbares, échut à Rhescuporis. Les deux princes étaient comme leurs États: Lotys avait été le douceur et de l'aménité dans l'esprit; l'autre était ferme, plein d'avidité, ne

pouvant souffrir de partage. Ils vécurent main-
mains, d'abord, avec les apparences de la concorde;
mais Rhescuporès ne tarda point à franchir
ses limites, si iusurper les possessions de son ne-
veu; employant la force contre la résistance. Tant
que vécut Auguste, qui ayant fait la partage en
tre les deux rois, et dont il connaissait la vengeance
si il détruisait son ouvrage, il gardoit du moins
encore quelques moyens. Mais, à la mort de
ce prince, il ne se contenterit plus; il envoya des
troupes de brigands assailler les forteresses et
provoquer la guerre.

LXV La chose si lagnette Tibère apportait le plus
de surveillance, c'était à maintenir la tran-
quilité. Il charge un centurion d'aller signi-
fier aux deux rois, qu'il ne point décider leur
querelle par les armes et sur le champ (Elys li-
cencie ses troupes, Rhescuporès feignant aus-
si la soumission, demande une entrevue
avec son neveu; une seule conférence pourroit,
absent-il lever toutes les difficultés. On n'eut pas
de peine si convenir du lieu, du temps, et ensu-

5

Petites v. op. 16. 2. Aug. Latinus propretor

des conditions, les deux rois accordent tout, l'un par force l'autre par artifice. Rhescuporis, pour donner au traité, comme il se disait plus de solennité, prépare un festin. La débauche fut prolongée bien avant dans la nuit Lotys, aveuglément livré aux plaisirs de la table, vit le piège trop tard. En vain relame les priviléges du trône, ceux de l'hospitalité, les amis de leur famille ; il fut chargé de fers. Rhescuporis, maître de toute la Thrace, écrivit à Tibère qu'il n'avait fait que prévenir les embûches qui lui tendait. En même temps, sous prétexte d'une guerre contre les Bastarnes et les Scythes, il se renforça de nouvelles troupes d'infanterie et de cavalerie.

LXVI. Or, lui demandant avec ménagement que, si l'il avait point de torts il pouvait se fier sur son innocence ; qu'au surplus, ni le prince, ni le sénat ne prononceraient qu'après une min' examen ; qu'il n'avait qu'à livrer Lotys et venir rejeter sur ses neveux le poids de l'accusation. Latinus propretor de Mésse, fut partir cette lettre pour la Thrace avec des soldats chargés d'emmener Lotys. Rhescuporis, pour empêcher l'exécution de l'ordre, fit arrêter Latinus et le faire décapiter.

D 9418

Pausonius Klavig.

Rhescuporis, combattu pour l'ex. colère et par la crainte, trouva moins de risques à consommer son crime, qu'il a le laisser impuni. Il fit tuer Lætys, et publia en suite que c'était lui-même qui s'était déonné la mort. Le nouveau forfait ne fut point capable de faire abandonner à Vibere son plan de dissimulation. Lætinus que Rhescuporis regardait comme son plus cruel ennemi, rentrait de mourir. César mit à sa place Domitonius, homme épris de longs services, et que ses liaisons étroites avec le roi rendaient plus proche d'abuser, fut à ces titres choisi pour gouverner la Mésie.

LXVI). Flaccus passe dans la Thrace, et, pour les plus grandes promesses détermine Rhescuporis, malgré ses hésitations et le souvenir de ses forfaits, à se rendre aux forces romaines: là, sous prétexte d'honneur, une forte troupe l'entoure; les tribuns et les centurions le conseillent, le persuadent, et, plus on s'éloigne, plus ils se montrent des satellites; et enfin n'ignorant plus sa destinée, il est entrainé à Rome. Accusé devant le senat par l'é-

241e

Parcours des grecs. Héros - Personnages

peuse de Lotys, il fut condamné à être déte-
nu loin de ses états. La Thrace est partagée
entre son fils Rhémétoles, qui s'était opposé à ses
desseins, et entre les enfants de Lotys; et comme ils é-
taient en bas âge, Trebellenus Rufus, ex-prêtre,
est chargé de gouverner par intérim leur ro-
yaume, où l'exemple de nos ancêtres qui avaient
envoyé en Egypte Marcus Lepidus pour gau-
teur des enfans de Ptolémée. Bucéporis fut
transporté à Alexandrie, et là, soit qu'il eût
tenté de fuir, soit qu'en faveur en supposât l'inten-
tion, il fut égorgé.



ΑΚΑΔΗΜΙΑ

Parousiagis. Tokunayuns 14 c. A.D.)
Hōjus Kozujiās Lōpioces Dīo
Aīus Oyūwōeūgeis 2448
222

38. Non enim Tiberius, non accusatores fecissebant, et Ancharius Priscus Caesium Cordum Cognitum pro consule Cretace postulaverat repetundis, Ab excessu adolito maiestatis criminis, quod tum omni-Augusti III um accusacionum complementum erat. Caesar Antistitium Veterem e primoribus Macedoniacis, absolutum adulteri, increpitis judicibus ad dicendum maiestatis causam retraxit, ut turbidum et Rhescuporidij constitutum permittant quae tempestate (et typi [fratrici] imperfecto bellum adversus nos volverat. Igittim aqua et igni interdictum reo, adpositumque ut teneretur insula negue Macedoniae negue Thraciae opportunity. nam Thraciorum divisa imperia in Poemetalcam et Tibernotylis, quis obviantiam tulerat erat Trebellenus Rufus nostri discors agebat negue minus Poemetaken quam Trebellenum incusans popularium injurias inutiles sinere. Coetelatae Obrusacyle et Dii, validae nationes, armatae cepere, dueibus diversis et paribus inter se per ignorabilitatem, quae causa fuit, ne in bel-

2442

Parousiæ pars
Parousiæ pars

245

Ium atque coatescerent, pars turbant præsentia,
 alii montem Hemum transceduntur, ut remotas
 populos concirent; plurimi ac maxime compres-
 ti regem urbisque Philippopolim, ac Macedone
 Philippo sitam circumcidunt. ..

23 u. d. ~~ex vobis~~ Aginius Pollio, Anti-
 stius Veto.

Liber IV. 5. Helium utique meri duae classes, Mi-
 serium apud et Ravennam, proximusque Galliae II.
 tus ratae nares præsidebant, quas Attica victoria
 capias Augustus in oppidum Forainiense miserat
 valido cum remige. sed præcipuum robur Rhenum
 juxta, commune in germanis Gallisque subsidium,
 octo legiones erant. Hispaniae recens per demitiae tri-
 bus habebantur. Maures suba rex accepit etiam
 populi Romanis. cetera Africæ per duas legiones
 parique numero Aegyptus, cohinc initio ab Syriae
 usque ad flumen Euphraten, quantum ingenti terrarum
 sine ambitar, quatuor legionibus coerepta, accolis Hiberno
 Hispanique et aliis regibus, qui magnitudine nostre pro-
 teguntur adversum externa imperia, et Thraciam Roeme-
 tales ac liberi Cottyi, ripaque Danuvii legionum duae in
 Pannonia, duae in Moesia attinabant, totidem apud Dalmatiam
 sociatis